

**Contrôles, radiations (pôle
emploi, CAF) : appel à
témoignages et à AG**

CONTRÔLES, RADIATIONS (PÔLE EMPLOI, CAF)

APPEL À TÉMOIGNAGES ET À AG

Alors que plus d'un million de chômeuses et de chômeurs voient leurs allocations brutalement réduites et que l'ouverture des droits de près d'un demi-million de personnes est remise en cause, le gouvernement Macron fait encore du renforcement des contrôles un objectif politique! Outre qu'il réactive le poncif des chômeurs qui fraudent, ce discours est performatif, ancrant l'idée que les contrôles seraient un bon outil pour ajuster « l'offre » à la « demande » et que Pôle Emploi aurait le monopole pour définir ce qu' est une « recherche active d'emploi ». L'objectif fixé d'augmentation de 25% des contrôles est aussi coercitif que délétère :

Les offres publiées sur le site de Pôle Emploi émanent massivement de « partenaires » privés : la CGT-CNTPEP a démontré qu'elles sont en grande majorité bidons. Quand ce n'est pas le cas, 9 fois sur 10 les postes proposés sont précaires, de courte durée et mal payés. Les directives de Pôle Emploi orientent donc la recherche d'emploi vers une procédure formelle dont les dés sont pipés, par les employeurs autant que par des prestataires privés rémunérés au nombre de clics sur leurs sites. Rien ne légitime les contrôles, et encore moins s'ils portent sur le nombre de candidatures à ces offres plutôt que sur les entreprises qui les publient, ou sur les intermédiaires privés qui les relaient !

L'INJONCTION AU TOUT-NUMÉRIQUE

La direction de Pôle Emploi prétend également contrôler les modalités des candidatures. Des chômeurs se sont vus affirmer qu'ils auraient l'obligation de mettre leur CV en ligne, ce qui est faux. L'un d'eux vient d'être radié pour un mois car il avait postulé par courrier recommandé, et non pas par le biais du site internet. La Direction Régionale d'Ile-de-France argue qu'il n'y aurait pas de preuve de la recevabilité de ses 29 candidatures, et donc du caractère sérieux de sa recherche d'emploi !

Pourquoi les chômeurs seraient-ils contraints de ne postuler que par internet, et pourquoi leurs données numériques seraient-elles être partagées sans contrôle avec un ensemble de tiers et de prestataires privés ?

L'EXTENSION DU CONTRÔLE

L'injonction au tout-numérique est liée à la casse des services publics et à leur dématérialisation programmée - qui va avec la fermeture des établissements, les ouvertures en horaires réduits, et l'aggravation du sous-effectif. Elle est liée à un renforcement des logiques de contrôle. A l'industrialisation du traitement des « suspicions de fraude » - à la CAF, à Pôle Emploi ou à la CPAM - s'ajoute un contrôle resserré sur les dispositions des chômeurs. Création récente de Pôle Emploi, le Contrôle de la Recherche d'Emploi (le CRE, mis en place en 2015) a pour objet la « redynamisation des demandeurs d'emploi », sous peine de sanction. La direction de Pôle Emploi oriente l'activité des bientôt 1000 agents de ce service, visant les métiers supposés « en tension », et elle tente maintenant de faire participer les conseillers à ce dispositif !

LE CONTRÔLE SE RENFORCE DANS TOUTES LES SPHÈRES DE NOS VIES, NOTAMMENT DANS SA DIMENSION NUMÉRIQUE, ET IL IMPLIQUE DES CATÉGORIES DE TRAVAILLEUSES ET DE TRAVAILLEURS TOUJOURS PLUS LARGES : ORGANISONS-NOUS, POUR CONTRER CES LOGIQUES DE CONTRÔLE QUI CIBLENT PARTICULIÈREMENT LES PLUS PRÉCAIRES D'ENTRE NOUS !

Contactez-nous si vous faites l'objet d'un contrôle, ou si vous en êtes témoin en tant qu'agent du service public de l'emploi. Nous souhaitons apporter un soutien concret à toutes celles et ceux qui en font l'objet, qui font face à des injonctions à la numérisation de leurs données, ou à une radiation.

Contact : 06 09 66 56 20 / stop.controles@protonmail.com
pour apporter votre témoignage, et dans la perspective de nous réunir en AG en janvier 2022.

